

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER
Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88



l'oxygène
à la source

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

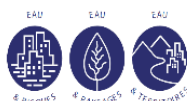
1_Not_GA_NPN

Notice explicative du zonage d'assainissement

Commune de Nâves-Parmelan



SAFEGE
Bâtiment Universaône - 18 rue Félix Mangini,
69009, Lyon
Tel : 04 72 19 89 70



19 rue de Lac Saint-André, 73370 Le Bourget-du-
Lac
Tel : 04 79 84 54 96



Date	Objet des modifications
Mars 2019	Dossier d'enquête publique
Septembre 2019	Dossier d'approbation

Approuvé par délibération du Comité Syndical du
30 septembre 2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE

Liste des abréviations

- ANC : Assainissement Non Collectif
- DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours = un des paramètres de la qualité de l'eau représentant la quantité d'oxygène nécessaires aux micro-organismes pour oxyder la matière organique
- EH : Equivalent-Habitant : : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PLUi : Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT : Schéma de cohérence Territoriale
- SILA : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Sommaire

Préambule	4
1..... Etat des lieux de la commune de Nâves-Parmelan	5
1.1 Situation géographique et administrative	5
1.2 Contexte urbain.....	5
1.3 Contexte géologique	8
1.4 Hydrographie.....	8
1.5 Usages et contraintes du milieu naturel.....	9
1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif.....	9
1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif.....	9
2..... Présentation de la carte de zonage	11
2.1 Généralités	11
2.2 Zonage d'assainissement collectif	11
2.3 Zonage d'assainissement non collectif.....	12

Tables des illustrations

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Nâves-Parmelan	5
Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : www.scot-bassin-annecien.fr).....	7
Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune	10

Table des tableaux

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Nâves-Parmelan	5
---	---

PREAMBULE

Le présent document constitue la notice explicative du zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de NÂVES-PARMELAN.

Il s'inscrit dans un dossier comprenant également :

- La notice explicative générale,
- La carte d'aptitude des milieux de la commune,
- La carte de zonage d'assainissement de la commune.

Le contexte réglementaire et la méthodologie pour la réalisation du zonage sont détaillés dans la *Notice explicative générale (0_NoteZonageEU)*.

1 ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE DE NAVES-PARMELAN

1.1 Situation géographique et administrative

NAVES-PARMELAN est une commune située dans le département de la Haute-Savoie (74), s'étendant sur 539 ha. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle fait partie de la communauté d'agglomérations du Grand Annecy.

1.2 Contexte urbain

1.2.1 Evolution de la population

Depuis les années 1980, Nâves-Parmelan connaît une croissance démographique assez linéaire. Les derniers recensements INSEE donnent les résultats suivants :

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Nâves-Parmelan

Année du recensement	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre d'habitants	520	719	862	913	965

Le nombre d'habitants par foyer est estimé à 2,6.

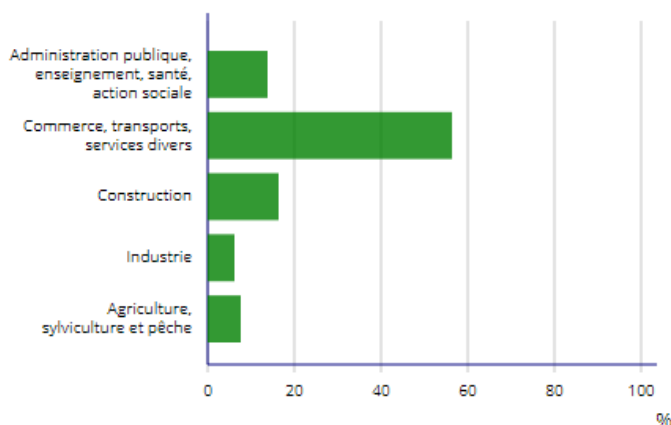
La population à l'horizon 2030 serait d'environ 1020 habitants en conservant la dynamique de croissance des recensements INSEE depuis 2010.

1.2.2 Occupation des sols

En 2015, les résidences secondaires représentent 7.6% du parc de logement (données INSEE). Près de 83% du parc de logements est constitué de maisons individuelles pour environ 16.5% de logements en collectif.

Les 80 établissements actifs (unités de production de biens ou de services, publiques ou privées) recensés sur la commune par l'INSEE en 2015 se répartissent comme suit :

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Nâves-Parmelan

Les activités économiques de la commune sont essentiellement tournées vers l'agriculture avec 6 exploitations agricoles et l'industrie dans une moindre mesure.

1.2.3 Documents d'urbanisme

Nâves-Parmelan dispose d'un PLU approuvé le 16 décembre 2017.

La commune est dans le périmètre du SCOT du bassin Annecien, approuvé le 26 février 2014, qui fixe les grandes lignes de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Les principaux objectifs du SCOT sont les suivants :

- Une consommation foncière inférieure à 1100 hectares pour les 20 prochaines années, soit une diminution de près de 50 % par rapport à la poursuite de la tendance actuelle, permettant de préserver des terres agricoles et les paysages.
- Le maintien de la dynamique du territoire sur le plan démographique et économique : construction d'environ 30 000 logements et encouragement au développement économique dans toute sa diversité.
- Une structuration du territoire autour d'une « armature urbaine » organisée en cohérence avec les transports en commun et privilégiant la proximité.
- Un développement urbain plus dense associant qualité urbaine et mixité des fonctions.
- Une importante prise en compte de la loi littoral et des exigences environnementales : respect de la biodiversité (trame verte et bleue) et de paysages, préservation des ressources, gestion des déchets...

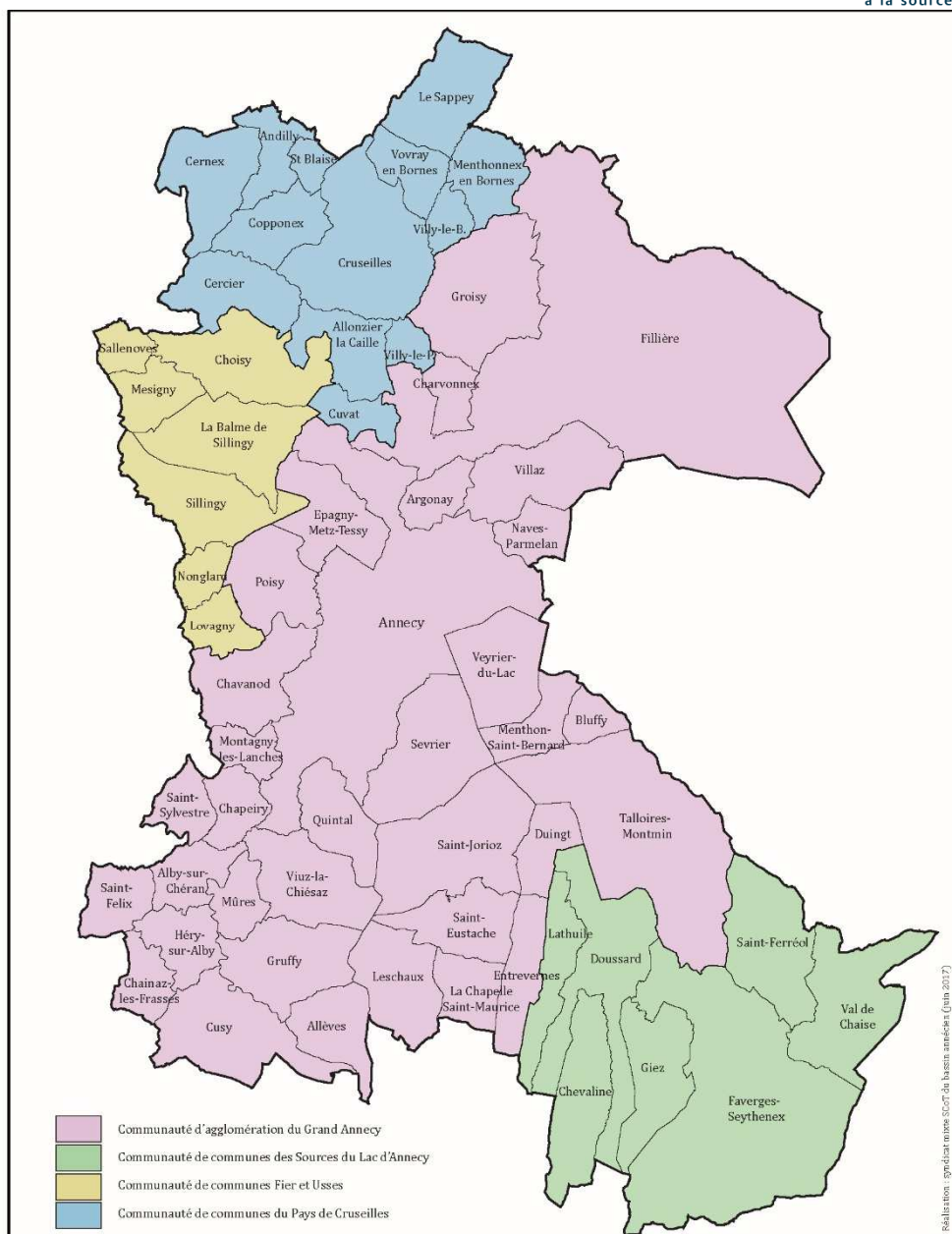


Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : www.scot-bassin-annecien.fr)

Le SCOT préconise dans toutes les communes de « donner la priorité à la densification dans l'enveloppe urbaine existante » et définit des densités de logements à respecter, entre 20 logements/ha et 60 logements/ha, selon la densité existant du tissu urbain. Ces ratios correspondent à des surfaces disponibles pour chaque logement variant entre 160 m² et 500 m².

1.3 Contexte géologique

Naves-Parmelan est installé sur deux entités structurales : à l'Ouest du territoire, la dépression molassique périalpine et à l'Est, le massif calcaire des Bornes. Ces deux entités, sur le territoire de Naves-Parmelan, sont séparées par une faille sensiblement orientée Nord-Sud qui passe par le hameau des Combes.

Dans le secteur de Naves-Parmelan, qui correspond au Nord-Est de la faille du Vuache, le substratum rocheux molassique est constitué de molasses rouges d'âge oligo-miocène (23 millions d'années) et d'origine continentale. Elles sont à faciès variés : molasses gris clair micacées, conglomérats, calcaires lacustres, argiles et marnes bariolées. Leur épaisseur atteindrait 1000 mètres.

Ces molasses affleurent sporadiquement dans le lit des cours d'eau, à la confluence du ruisseau de Grattepanche et du torrent du Fier.

Le substratum de molasse et de flysch sont dissimulés sous des dépôts meubles glaciaires et tardi-glaciaires : il s'agit d'une part de moraines argileuses, et d'autre part de moraines caillouteuses et d'alluvions fluvio-glaciaires, galets, graviers et sables stratifiés. De par leur mode de dépôt, ces formations quaternaires présentent une grande variabilité :

- dans leur répartition géographique à l'affleurement ;
- dans la nature des dépôts.

1.4 Hydrographie

L'ensemble du territoire communal appartient au bassin versant du torrent du Fier. De nombreuses petites sources non pérennes prennent naissance sur le plateau et au pied du Lachat.

On peut définir sur le territoire deux sous-bassins versants, correspondants aux deux cours d'eau principaux de la commune.

Le bassin versant du ruisseau de Grattepanche (nommé *ruisseau de Perollet* dans sa partie amont) couvre le tiers Nord du territoire communal. Il définit la limite avec la commune de Villaz, et alimente la rive droite du torrent du Fier.

Le bassin versant direct du Fier couvre les 2/3 restants du territoire. Le Fier constitue à cet endroit la limite avec la commune d'Annecy (Annecy le Vieux). Il prend sa source dans le massif des Bornes et rejoint le Rhône en aval de Seyssel.

La commune n'a pas fait l'objet de mesure de débit d'étiage. Il est cependant à noter que ne nord de Nâves-Parmelan se trouve dans le bassin versant du ruisseau de Grattepanche. En août 2018, ce cours d'eau présentait un débit d'étiage de 6,5 l/s et est ainsi considéré comme apte à recevoir de nouveaux rejets issus d'installations ANC.

1.5 Usages et contraintes du milieu naturel

Les informations sur le milieu naturel sont répertoriées sur la carte d'aptitude des milieux de la commune.

1.5.1 Captages d'alimentation en eau potable

La commune n'est pas concernée par des captages d'alimentation en eau potable.

1.5.2 Zones naturelles

La commune est concernée par plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 :
 - 820031817 : « Rives du Fier, de les Glières à les Rochettes »
 - 820031678 : « Lachat de Dingy »
- ZNIEFF de type 2 :
 - 820031648 : « CENTRE DU MASSIF DES BORNES »

3 zones humides sont également recensées. Ces zones sont reportées sur la carte d'aptitude des milieux (3_CA_GA_NPN) et prises en compte pour la réalisation du zonage d'assainissement (critère impactant potentiellement la note environnementale des scénarios de desserte).

1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif

Le réseau de collecte est 100 % séparatif. En 2017, il se compose de 2.5 km de conduites et de 62 branchements.

- Nombre de postes de relevage/refoulement : 1
- Nombre de déversoirs d'orage : 0

Sur la base des rôles d'eau de 2016, le taux de desserte est estimé à 18%.

Une partie du chef lieu est aujourd'hui raccordé (Lieudit A Lanery ; La Goiffetaz, Régalet, Au Carroz).

Les eaux collectées sont traitées à l'Usine de Dépollution des eaux usées SILOE situé à Cran Gévrier sur la commune d'Annecy. La filière de traitement est de type « lits bactériens + biofiltres ». Sa capacité de traitement actuelle est de 230 000 EH. Dans le cadre du schéma général d'assainissement, il est prévu un scénario d'extension de SILOE afin d'augmenter sa capacité à 250 000 EH pour répondre au potentiel d'accroissement futur de la population du bassin annecien.

1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif

1.7.1 Diagnostic des installations ANC actuelles

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par le SILA qui a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

316 installations ANC sont recensées sur la commune.

D'après l'analyse de la base de données actuelle du SPANC, 57 % des installations ne sont pas conformes.

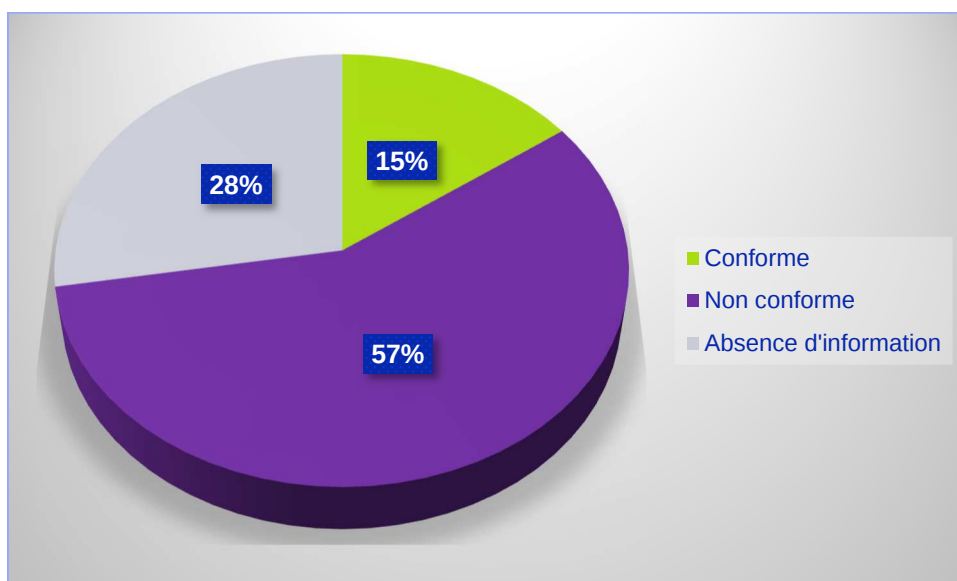


Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune

1.7.2 Aptitude du milieu à l'ANC

Les informations relatives à l'aptitude des milieux sont répertoriées sur la carte 3_CA_GA_NPN.

1.7.2.1 Aptitude des sols à l'ANC

Sur la commune de Nâves-Parmelan, les résultats des sondages réalisés révèlent globalement une bonne perméabilité des sols.

Nota : la carte d'aptitude des sols est fournie à titre indicatif. Les pétitionnaires devront faire réaliser, à leurs frais, par un bureau d'étude compétent, une étude de faisabilité de l'assainissement pour déterminer la filière la mieux adaptée au terrain.

1.7.2.2 Capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC

Il n'y a pas eu de mesures sur les cours d'eau de Nâves-Parmelan.

La carte d'aptitude des milieux de la commune (3_CA_GA_NPN) indique un territoire plutôt favorable à l'ANC au regard d'une bonne perméabilité des sols.

2 PRESENTATION DE LA CARTE DE ZONAGE

2.1 Généralités

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Le classement d'un secteur en zone d'assainissement collectif a pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- De rendre le terrain constructible ;
- D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.

Sur la carte de zonage est représenté en rouge le contour des parcelles identifiées comme raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement des eaux usées existant ou futur. En dehors des secteurs indiqués en rouge sur la carte de zonage, les parcelles sont classées en assainissement non collectif.

2.2 Zonage d'assainissement collectif

Les scénarios de raccordement au réseau d'assainissement collectif ont été étudiés conformément à la méthodologie présentée dans la *Notice explicative générale (0_Note ZonageEU)*.

2.2.1 Scénarios de desserte déjà programmés

Aucun scénario de desserte n'est programmé par le SILA à l'horizon 2020.

2.2.2 Liste des scénarios de desserte retenus

Aucun scénario de desserte n'a été retenu dans le cadre du présent schéma général d'assainissement.

2.3 Zonage d'assainissement non collectif

2.3.1 Rappel des critères d'exclusion des scénarios

Le programme de travaux à réaliser étant sur 10 ans, les cas suivants ont été considérés :

- Les scénarios situés à plus de 2 km du réseau ont été exclus ;
- Le raccordement des hameaux de moins de 5 abonnés n'est pas étudié ;
- En-deçà de 20 abonnés par poste de refoulement, le scénario n'est pas étudié ;
- En cas de contraintes techniques ou d'exploitation trop importantes, le scénario est exclu ;
- Si l'aptitude des milieux est favorable à l'ANC, le scénario n'est pas étudié.

Au lieu-dit « les Creux », il a été étudié le raccordement de 6 abonnés. Cependant, le scénario de desserte s'est avéré trop complexe du fait de la topographie.

Au lieu-dit « aux Combes », concernant 8 abonnés, les sols sont de perméabilité insuffisante. Cependant, le raccordement de ce hameau est complexe : il faudrait soit un poste de refoulement, soit un réseau de plus d'1 km (critères d'exclusion).

Au lieu-dit « Lépine », concernant 24 abonnés, les sols sont de perméabilité moyenne à insuffisante. Le milieu est favorable à l'ANC pour au moins 8 abonnés. De plus, le cours d'eau à proximité est le torrent du Fier, dont l'important débit (étiage à 1,4 m³/s en 2018) laisse supposer qu'il puisse accepter des rejets d'installations ANC. De plus, le raccordement de ce hameau nécessiterait près d'1km de réseau.

La majeure partie de la commune se trouve sur des sols perméables. C'est notamment le cas des hameaux aux lieux-dits « Lépine », « Barbezy », « Derrière la Cour », « au Carroz nord » et « la Navais ». Afin de valoriser l'assainissement non collectif comme filière à part entière, il a été choisi de laisser ces hameaux situés sur des terrains favorables en zonage ANC.

2.3.2 Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Aucun scénario de desserte n'a été étudié sur la commune de Nâves-Parmelan.